



Mairie de
Chilly-le-Vignoble
République Française
Département du Jura
Arrondissement de
Lons-le-Saunier
Canton de Lons 2
Commune de
CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Chilly Le Vignoble se sont réunis à 18 heures et 30 minutes à la salle des conseils de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire le 27 mars 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Philippe BAILLY, Isabelle BALDUCCI, Quentin BILLARD, Dominique BILLOT, Catherine CARRAVILLOT, Alexandre DESCHAMPS, Manoël DEVIS, Mathias DRAPIER, Elisabeth FORIEN, Lucie MILLET-THEVENOD, Stéphanie MOREAU, Maxime ROQUETTE et Pauline YVARIS

Étaient absents excusés et représentés :

Marie-Cécile MENETRIER (pouvoir à Stéphanie MOREAU), Jérôme MOUILLOT (pouvoir à Dominique BILLOT)

Étaient absents non représentés :

Aucun

Participants externes à la réunion :

Aucun

Ordre du jour

Approbation des procès-verbaux :

- Approbation des procès-verbaux des séances précédentes (11 février 2026 et 20 mars 2026)

Délibérations :

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Budget primitif 2026
- Taxes locales directes
- Souscription d'un emprunt

Informations et communications diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 18h45 et remercie les conseillers d'avoir répondu présent ou de d'avoir donné pouvoir au regard des délais relativement réduits entre la convocation et la présente séance du conseil municipal.

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Manoël DEVIS est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

M. le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la fongibilité des crédits pour l'année 2026 ; Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet ajout.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES (11 FÉVRIER 2026 ET 20 MARS 2026)

Il est fait remarquer que l'annexe des délégations au maire transmise avant le conseil municipal n'est pas conforme à ce qui a été délibéré lors de la séance du 20 mars 2026. Le contenu de la délibération doit être vérifié concernant la délégation n°4 qui doit bien intégrer un plafond de 1500 €HT.

Aucune remarque n'est formulée sur les procès-verbaux qui sont approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Dominique BILLOT présente le CFU, diverses précisions sont demandées, concernant notamment :

- Les amortissements ;
- La taxe de séjour ;
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est convenu que ces sujets feront l'objet d'un travail pour le budget 2027 en lien avec le conseiller aux décideurs locaux.

Le CFU se résume ainsi : voir annexe présentée au conseil

Conformément au CGCT, le maire, après avoir présenté le CFU sort de la salle pour le vote. Élisabeth FORIEN, première adjointe procède au vote.

Le CFU est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Au regard des éléments financiers du CFU présenté précédemment, il est proposé d'affecter le **résultat** comme suit : **voir annexe présentée au conseil**

L'affectation du résultat de fonctionnement est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

BUDGET PRIMITIF 2026

Dominique BILLOT et Elisabeth FORIEN présentent le budget primitif 2026. Les recettes et les dépenses sont estimées de manière prudente afin d'éviter toute mauvaise surprise, sur la base de ce qui avait été présenté en 2025. L'année 2026 ne sera pas une année de grands projets dans la mesure où la nouvelle équipe doit travailler sur les dossiers, notamment pour les chiffrer en vue des prochains budgets.

Il est d'ores et déjà prévu dans les dépenses un montant pour l'intervention des archives départementales pour le classement des archives de la commune.

Les dépenses et recettes prévues au budget primitif 2026 se résument ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	396 975,21 €	396 975,21 €
Investissement	438 842,99 €	438 842,99 €

Il est également rappelé que la commune présente un niveau d'endettement maîtrisé.

Niveau d'endettement : voir annexe présentée au conseil

Le budget primitif 2026 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

FONGIBILITE DES CREDITS POUR L'ANNEE 2026

Vu l'article L.1612-28 du CGCT, et notamment la possibilité suivante : « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer au maire ou au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le maire ou le président de l'assemblée délibérante informe celle-ci de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. »

Cette disposition constitue une grande souplesse dans la gestion quotidienne du budget de la collectivité. **À l'unanimité des suffrages exprimés, le maire est autorisé à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, en fonctionnement et en investissement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.**

TAXES LOCALES DIRECTES

Les impôts et taxes locales constituent le principal poste de recettes de la commune, pour 228 000 € (prévisionnel 2026).

Les taux des taxes directes locales sont les suivantes :

	Taux
Taxe foncière	42 %
Taxe foncière non bâti	29,62 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	9,93 %

Les taux des taxes locales directes sont reconduits à l'identique à l'unanimité des suffrages exprimés.

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Afin de réaliser le budget, le maire expose qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 100 000 € tel que prévu au budget primitif 2026.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées, il présente un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 100 000 €
- Durée d'amortissement : 10 ans
- Taux : 3,74 %
- Montant total des intérêts : 18 045,60 €
- Frais de dossier : 150 €
- Montant échéance annuel : 11 804,56 €
- Mode amortissement : échéance constante
- Périodicité retenue : annuelle
- Date de 1ere échéance : Juin 2026

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal autorise le maire à souscrire cet emprunt et l'ensemble des démarches nécessaires.

INFORMATIONS DIVERSES

Commission de contrôle des listes électorales

Quentin BILLARD accepte de représenter les communes au sein de cette commission.

Commission communale des impôts directs

Les membres de cette commission sont : Philippe BAILLY, Isabelle BALDUCCI, Alexandre DESCHAMPS, Manoël DEVIS, Pauline DUVERNET, Lucie MILLET-THEVENOD.

Leurs suppléants sont respectivement : Dominique BILLOT, Catherine CARRAVILLOT, Mathias DRAPIER, Elisabeth FORIEN, Maxime ROQUETTE.

Fonctionnement du conseil municipal

Afin de faciliter la mise en place de l'équipe municipale et d'assurer le bon fonctionnement des dossiers, il est demandé de prévoir des temps d'échange collectifs et de préparation des dossiers en plus des commissions thématiques. La première séance collective aura lieu le 17/ avril 2026 à 18h30.

**Il est fixé la date du prochain conseil municipal au
mercredi 29 avril 2026 à 18h45**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le maire

Dominique BILLOT



Le secrétaire de séance

MANOËL DEVIS


